

Réunion de la Commission de Suivi Centrale Energie Déchets

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
à LIMOGES (87)
Mercredi 27 mars 2019 – 10h30**

Liste des participants

Collège Administrations de l'Etat

Jérôme DECOURS	Secrétaire Général de la préfecture
Gérard JOUBERT	Directeur de la direction de la légalité de la préfecture
Stéphane NADAUD	Inspecteur de l'Environnement - DREAL Nouvelle-Aquitaine -
Florian BESSE	Directeur adjoint - Délégation départementale Agence Régionale de Santé

Collège Collectivités territoriales

Christian HANUS	Mairie de Limoges – Adjoint au Maire
Martine DAMAYE	Mairie de PANAZOL – Adjointe au Maire
Jean-Claude MEISSNER	Mairie du Palais-sur-Vienne
Excusés : Mme Paule PEYRAT – mairie du Palais-sur-Vienne	
M. Didier TESCHER et Mme Véronique BAILLON – mairie de Rilhac-Rancon	

Collège Riverains et associations de protection de l'environnement

Gwénael LOISEL	Barrage Limousin Environnement
Yvan TRICART	Limousin Nature Environnement
Camille FIEVET	Fondation Delta Plus

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

Jean-Noël JOUBERT	
Marie-Anne ROBERT KERBRAT	
Excusés – Mme Sandrine PICAT – M. Vincent LEONIE – M. Rémy VIROULAUD	

Collège Salariés

Thomas DECUIGNIERE	Veolia
Vincent BATAILLE	Veolia

Personnalité Qualifiée

Rémi FEUILLADE	ATMO – Directeur Délégué
-----------------------	--------------------------

Assistaient à la réunion en qualité d'experts

Paul PELLETIER	Chef du bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique de la préfecture
Marie-José LONGERAS-BARRY	Adjointe au chef du bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique de la préfecture
Mathieu JARRY	Directeur de la Propreté – Limoges Métropole
Juliette DOITEAU	Chef du service valorisation- Limoges Métropole
Aude MAZEL	Responsable Centrale Energie Déchets Limoges Métropole
Christophe BAYLE	Directeur d'Unité Opérationnelle STVL VEOLIA

Ordre du jour

- Approbation de l'ordre du jour de la réunion de la CSS du mercredi 28 février 2018
- Situation de l'établissement : présentation de l'exploitant
- Contrôles effectués par l'inspecteur de l'environnement
- Questions diverses

Documents associés

Annexe 1 : Présentation exploitant

Annexe 2 : Présentation DREAL

10h30 – Début de la réunion

Monsieur DECOURS

Ouvre la séance en annonçant l'ordre du jour.

Approbation de l'ordre du jour de la réunion de la CSS du mercredi 28 février 2018

Monsieur DECOURS

Procède à l'approbation du procès-verbal de la réunion de la CSS du mercredi 28 février 2018.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Situation de l'établissement : présentation de l'exploitant

Madame MAZEL

Commence la présentation de son document en annonçant les différents points du sommaire.

Les utilisateurs de la centrale énergie déchets Limoges Métropole (CEDLM) sont les communes de la Haute-Vienne, les industriels de la Haute-Vienne et des départements limitrophes, le CHU de Limoges pour les DASRI banalisés et la société CYCLAMED pour les médicaments usagés.

La réglementation globale liée à l'exploitation de la CEDLM a évolué sur certains points. En effet, même si l'arrêté préfectoral régissant l'activité de l'installation est inchangé, un nouvel arrêté ministériel en date du 24 août 2017 modifie les contrôles à effectuer en 2019 sur les substances dangereuses rejetées dans l'eau provenant des ICPE. Par ailleurs, la loi de finances 2019 programme une augmentation constante de la TGAP jusqu'en 2025. Enfin, la prochaine publication du « BREF incinération révisé » implique une mise en conformité de l'usine dans les quatre ans.

Il est à noter que le nombre de pannes est en baisse grâce aux travaux de fiabilisation entrepris à l'initiative de Limoges Métropole.

Ces pannes en 2018 ont essentiellement eu lieu sur la ligne 3.

La consommation des réactifs est, selon les produits, stable ou en baisse. Seule la consommation d'eau déminéralisée est en hausse.

La CEDLM permet la fourniture en chauffage et en eau chaude sanitaire à l'équivalent de 4 000 logements, pour un coût moindre que la chaufferie biomasse du Val de l'Aurence ou que le chauffage individuel. Le volume global de fourniture est légèrement en baisse en raison des rénovations intervenues en termes d'isolation réalisées sur les logements de Limoges Habitat. En outre, l'utilisation optimisée du turbo-alternateur a permis une hausse de la production d'électricité. La performance énergétique de la CEDLM connaît, par conséquent, une hausse.

Les travaux entrepris en 2018 visent à moderniser les installations ainsi qu'à diminuer la consommation de réactifs et l'empreinte de l'exploitation sur l'environnement. En 2019, le programme des travaux suit la même tendance de modernisation, d'amélioration de la performance énergétique et de baisse de la consommation de réactifs.

En raison de difficultés financières, le laboratoire chargé d'effectuer les analyses semestrielles sur la ligne 3 n'a pas pu les effectuer sur les échantillons prélevés (situation portée à la connaissance de l'exploitant très tardivement). Pour pallier ce manque, et en accord avec la DREAL, de nouvelles mesures ont été effectuées début 2019 en compensation.

Les analyses des rejets aqueux sont dans les normes, hormis deux dépassements en arsenic et en mercure qui ont immédiatement entraîné des réponses de l'exploitant.

Les flux et les concentrations des rejets atmosphériques sur les lignes 1, 2 et 3, contrôlés par un organisme indépendant, se situent également tous dans les normes.

Des autocontrôles sont par ailleurs effectués par l'exploitant sur les divers rejets. Tous restent en dessous des normes réglementaires. Les rares dépassements constatés entraînent des travaux de modernisation dans les prochains mois.

Enfin, l'analyse des données du plan de surveillance indique que la CEDLM ne peut être mise en cause lors des taux importants relevés sur certains points de contrôle.

Monsieur FEUILLADE

Confirme que les données atmosphériques disculpent l'installation quant aux relevés effectués.

Madame MAZEL

Termine son intervention en expliquant que les prélèvements dans le lait de vache, le miel et sur les choux témoins ne présentent pas de taux anormaux.

Monsieur HANUS

Souhaite avoir une précision sur la notion de feux ouverts évoquée lors de l'analyse des données.

Monsieur JARRY

Explique que les données collectées sur certains indicateurs pourraient démontrer que des feux anarchiques ou ouverts ont eu lieu et ont faussé les relevés.

Monsieur HANUS

Appelle de ses vœux la mise en place d'investigations plus importantes pour déterminer les responsabilités dans la présence de taux élevés pour certaines substances.

Monsieur TRICART

Précise que son association est en désaccord avec le fait de brûler des médicaments à la CEDLM, même si cette pratique est autorisée. Selon lui, le brûlage des médicaments en une seule fois sans garantie d'une température de 1 100 degrés Celsius constitue un problème considérable. La réponse de la DREAL sur cette question ne l'a pas satisfait.

Il souhaite également avoir des précisions quant aux pannes plus importantes de la ligne 3, au fil des années. Il revient sur les soucis d'analyses qu'a connu cette ligne, à plusieurs reprises. Malgré les bons résultats qualifiés d'exploits avec un incinérateur vieillissant, Monsieur TRICART souhaite tout de même attirer l'attention sur les problèmes que ne manquera pas de causer l'obsolescence de la centrale.

Enfin, il relève que les habitants de l'Agglomération sont exposés depuis de nombreuses années à des rejets de molécules. Monsieur TRICART s'interroge sur la dangerosité du cocktail de molécules reçu depuis le début de l'exploitation de la CEDLM, malgré le respect des normes. Il déplore l'absence de réponse à sa question. Il qualifie de folie pure l'éventuel projet de reconstruction d'un nouvel incinérateur au même endroit, qui exposerait de nouveau la même population déjà mise en péril.

Madame DAMAYE

Souhaiterait savoir ce que devient la chaleur produite lorsqu'elle n'est pas consommée dans les logements moins énergivores. En outre, elle souhaite s'associer à Monsieur TRICART sur la question des médicaments brûlés. Enfin, Madame DAMAYE considère qu'un effort doit être consenti par les communes pour réduire les déchets émis par les municipalités.

Monsieur JARRY

Répond aux problématiques soulevées sur la ligne 3 et sur la chaleur excédentaire émise. Il explique que la ligne 3 est la plus récente et que les pannes ne sont pas liées au traitement des fumées. Monsieur JARRY démontre que la ligne 3 est tout à fait dans les mêmes performances de traitement et de rejet que les autres lignes. Quant à la chaleur excédentaire même si, pour l'instant, celle-ci est évacuée dans la nature, un projet est à l'étude pour rentabiliser ce surplus et devrait être opérationnel d'ici 2021 ou 2022.

Monsieur TRICART

Renchérit sur le phénomène de vieillissement. Il reconnaît que des efforts importants sont consentis par l'exploitant mais souhaite qu'aucun incident majeur ne se produise.

Monsieur JARRY

Rassure son interlocuteur en lui promettant une baisse significative du nombre de pannes en 2019 sur la ligne 3.

Monsieur BESSE

Précise qu'à l'heure actuelle, la méthode de la collecte des médicaments est la meilleure. Les médicaments collectés sont totalement détruits par l'incinération. Ce qui supprime la dissémination des molécules des médicaments dans l'environnement. En outre, leur incinération est effectuée selon les normes en vigueur.

Madame ROBERT KERBRAT

Emet l'hypothèse que l'incinération n'est peut-être pas la réponse idéale du fait du mélange de molécules. Selon elle, un retraitement de la part des laboratoires est plus adapté.

Monsieur TRICART

Confirme qu'il est d'accord avec Madame ROBERT KERBRAT sur le retraitement. Il précise que l'incinération peut être une solution mais à la température de 4 000 degrés Celsius. Seul un incinérateur de Bordeaux peut atteindre ces températures. Le transport serait en outre plus rentable que le traitement sur place. Il estime que la réponse doit être politique.

Monsieur JARRY

Remarque que ce n'est pas à l'exploitant de prendre la décision de ne plus accepter CYCLAMED.

Monsieur BESSE

Ajoute que CYCLAMED participe financièrement à la collecte des médicaments.

Monsieur JOUBERT

Précise que les médicaments sont collectés tout au long de l'année et ne sont pas traités en une seule fois.

Contrôles effectués par l'inspecteur de l'environnement

Monsieur NADAUD

Projette un document à propos des contrôles effectués par la DREAL sur la CEDLM. Il montre que les anomalies rencontrées ont entraîné des réponses de la part de l'exploitant. En outre, toutes les normes en vigueur sont respectées sur le site.

Monsieur TRICART

Observe que ces données confirment son précédent propos : les résultats sont bons mais en fonction des normes en vigueur. Il reproche à l'exploitant de ne pas appliquer immédiatement l'arrêté ministériel du 24 août 2017 sur la réduction des substances dangereuses dans l'eau.

Monsieur NADAUD

Explique que cet arrêté ministériel prévoit des délais d'application des nouvelles normes jusqu'au 1^{er} janvier 2020.

Monsieur DECOURS

Remercie les participants et clôt la séance en l'absence de nouvelles questions.

11h40 – Fin de la réunion

Limoges, le 24 JUIN 2019

Le Président



Jérôme DECOURS